

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

MODIFICATION DU DOSSIER DE CREATION DE LA ZAC MONT COCO – EPOPEA A CAEN

La Communauté urbaine Caen la mer organise une participation du public par voie électronique relative au projet de modification du dossier de création de la ZAC Mont Coco – EPOPEA.

La participation du public par voie électronique est organisée selon les modalités fixées par arrêté du président de Caen la mer, lequel sera porté au dossier soumis à participation.

Cette participation se déroulera durant 30 jours, **du 15 juin 2026 au 16 juillet 2026 inclus**.

Pendant toute la durée de la participation, un dossier est mis à disposition du public sur le site internet de la Communauté Urbaine (<https://caenlamer.fr>) dans la rubrique « participer aux concertations en cours ».

Ce dossier sera également accessible en version papier et sur poste informatique au siège de la Communauté Urbaine Caen la Mer : 16 rue Rosa Parks 14000 – CAEN, aux horaires habituels d'ouverture du public.

Le dossier mis à disposition du public comprendra les éléments suivants :

- Le projet de modification du dossier de création de ZAC présentant le projet
- l'étude d'impact de la ZAC Mont Coco,
- la mention des textes qui régissent la participation du public à l'évaluation environnementale, la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de la participation et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation,
- l'avis de l'autorité environnementale
- tout autre avis obligatoire, rendu préalablement à la participation du public
- le cas échéant le mémoire en réponse de la collectivité à l'avis de l'autorité environnementale,
- le bilan de la concertation préalable de la ZAC conformément aux articles L. 123-19 et L123-12 du code de l'environnement, ainsi que la synthèse des observations et propositions formulées par le public à cette occasion.
- la mention des autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet dont Caen la mer a connaissance.

Pendant toute la durée de la participation, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- Par écrit : un registre à feuillets non mobiles, côté, sera ouvert et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de la participation à l'hôtel de la Communauté urbaine Caen la mer Normandie aux horaires d'ouverture susmentionnés,
- Par mail, à l'adresse suivante : urbanisme@caenlamer.fr
- Par voie postale, à l'attention de M. le président, sous pli cacheté, au plus tard le 16 juillet 2026 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Communauté urbaine Caen la mer – Direction de l'Urbanisme – service aménagement

16 rue Rosa Parks

14000 - CAEN

Les observations et propositions qui seront formulées après le 16 juillet 2026 ne seront pas prises en considération. A l'échéance de la mise à disposition par voie électronique, une synthèse de la participation sera établie et approuvée par la Communauté Urbaine Caen la mer.

À l'issue de la participation du public et au plus tard à la date de la décision de modifier le dossier de création de la ZAC Mont Coco – EPOPEA, la Communauté urbaine Caen la mer rendra public, par voie électronique et pour une durée de trois mois, un dossier comprenant la synthèse des observations et propositions déposées, avec l'indication de celles dont il a été tenu compte ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision portant modification du dossier de création.

Les informations relatives au projet soumis à la présente procédure de participation du public par voie électronique pourront être demandées auprès de la Communauté Urbaine Caen la mer, à l'adresse suivante :

Communauté urbaine Caen la mer – Direction de l'Urbanisme – service aménagement

16 rue Rosa Parks

14000 - CAEN

urbanisme@caenlamer.fr